

Assemblée générale de l'AMIG 2019-2020 du 30 mars 2021

en visioconférence par Zoom, Genève

Début : 20h05

Fin : 21h25

Ordre du jour :

1. ***Election d'un scrutateur***
 2. ***Approbation :***
 - a) *de l'ordre du jour*
 - b) *du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21.11.2019*
 - c) *du rapport d'activités du Comité*
 3. ***Comptes :***
 - a) *présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes*
 - b) *décharge du Comité*
 - c) *approbation des comptes*
 4. ***Elections :***
 - a) *de la Présidence*
 - b) *des membres du Comité*
 - c) *des vérificateurs des comptes*
 5. ***Gestion de l'année à venir :***
 - a) *fixation des cotisations annuelles des membres*
 - b) *approbation du budget*
 6. ***Divers.***
-

Malheureusement au vu des conditions sanitaires actuelles, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir en présentiel ; elle se déroule en visioconférence par Zoom.

Mesdames Aurore Verdon et Nathalie Hammer, coprésidentes de l'AMIG, dirigent cette assemblée générale ordinaire.

01. Election des scrutateurs

André Juillerat accepte de fonctionner comme scrutateur, à l'unanimité (9 oui).

02. Approbation

a) de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (9 oui).

b) du procès-verbal de l'AG ordinaire du 21 novembre 2019

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (9 oui).

c) du rapport d'activités du Comité :

Covid

1^{ère} vague

- Réunions hebdomadaires avec la Direction pour les différents problèmes, notamment des soucis dans certains services où les femmes enceintes n'étaient pas considérées comme vulnérables, ce qui a pu être corrigés. Ainsi elles n'ont pas dû se rendre sur leur poste de travail surtout dans les unités COVID mais ont pu faire du télétravail
- Mise en place de lieux de repos en médecine interne

- Décision au niveau de la CLAS qui est le regroupement des directeurs d'hôpitaux de toute la suisse latine, où ils avaient décidé unilatéralement de prolonger les contrats sans que notamment ni nous ni l'ASMAC ne soyons mis au courant, malheureusement nous avons dû supporter cette décision et tous les contrats ont été reportés à juillet. En revanche nous avons pu obtenir de la part des HUG qu'ils payent les frais encourus par la prolongation des contrats (double logement par exemple)
- A la fin de la 1^{ère} vague, il y a eu des vacances qui ont été imposées en médecine interne en toute dernière minute alors qu'elles avaient toutes été annulées jusqu'à fin avril. On a pu obtenir que ces vacances imposées non seulement les médecins les ont eues, mais aussi que le 50% puisse être repris en vacances plus tard.
- On s'est assuré que dans la très grande majorité des services, les horaires pré-COVID soient repris dans le courant du mois de mai, suite à la reprise de la loi sur le travail.

2^{ème} vague :

- Des chefs de clinique avec titre et sans titre ont été promus chef de clinique alors qu'ils étaient internes. On s'est assuré qu'ils puissent être rémunéré correctement selon les règles habituelles, car certains travaillaient comme chefs de cliniques mais étaient payés comme internes. On a pu faire en sorte avec la Direction des Ressources Humaines que la situation soit rétablie.
- On a obtenu que les jours de formation qui n'ont pas pu être posés en 2020 puissent être repris en 2021, cela signifie que, si aucun des 5 jours de formation n'a pu être utilisés durant l'année précédente parce que la majorité des formations était annulée, ceux-ci soient reportés, ce qui fera un maximum de 10 jours pour 2021.
- Il y a eu plusieurs soucis avec des personnes qui étaient en remplacement dans les unités COVID avec des heures qui étaient faussement décomptées. Beaucoup de personnes ont effectué des heures supplémentaires ce qui a eu un impact important surtout sur les chefs de clinique avec titre FMH (40 heures par semaine). On a obtenu des statistiques détaillées par les Ressources Humaines de façon que ces personnes-là soient récompensées à leur juste valeur, voire plus que les 2-3% annuels prévus.

Tous ces points sont détaillés dans nos actualités.

Défense des membres

- Toujours sur cette question d'horaires pour les chefs de clinique avec titre, on a eu gain de cause pour des situations individuelles avec des gens qui étaient constamment programmés en dehors de leurs heures contractuelles et qui ont pu se faire payer de manière rétroactive. On essaye maintenant d'entamer des procédures plutôt collectives au sein de certains services qui font appel à nous. Actuellement nous avons un gros sujet qui est traité en commission paritaire (commission institutionnelle) dont on attend les retours.
- On avait ce projet, bien avant la crise COVID mais qui a du coup accéléré notre démarche, de faire un décompte des HS au sein de l'ensemble des services. En décembre, nous avons une notion de 22 situations de chefs de clinique qui n'étaient pas payé conformément aux heures supplémentaires travaillées avec des primes (3 à 6% selon décision propre du chef de service). Elles ont toutes été traitées par les RH et 11 par la DRH. On continue d'encourager nos membres via la newsletter à nous envoyer les horaires et à déclarer tout ce qui n'est pas respecté.
- Situation de dysfonctionnement au sein d'un service particulier dans lequel la hiérarchie posait un problème de fonctionnement en termes de mobbing et harcèlement, pour lequel une procédure est en cours.
- Situation de mise à pied abusive qui est en cours de traitement. En cas de conflit hiérarchique, de dysfonctionnement dans un service, on encourage nos membres à faire appel à nous, à être accompagné en cas de besoin aux entretiens pour éviter des situations de non-retour.

CCT

Yann Beauverd et Christophe Fehlmann, avec d'autres membres, ont été très actifs sur la rédaction d'une convention collective de travail, depuis début 2018, dans le but de remplacer un jour le RSM actuel. Les négociations qui étaient en cours jusqu'à maintenant devaient se faire dans le but de trouver le financement de cette CCT à prix constant. Notre idée était de demander la sortie de la caisse de pension des HUG pour diminuer la part de cotisation de l'employeur. Mais cela nous a été refusé quand nous avons demandé le soutien de la direction générale. Les discussions sont encore en cours ; la dernière version du projet de CCT a été représenté au sein de la DG et on est en attente de leur retour.

Studio AMIG

À la suite de notre dernière ag en novembre 2019, nous mettons à disposition gratuitement pour nos membres un studio. Son taux d'occupation est de 40-45%. 50% d'internes et 50% de chefs de clinique en profitent actuellement, essentiellement de 4 services différents, pour les semaines de piquet.

On aimerait montrer aux HUG que le studio est nécessaire afin que les HUG reprennent la gestion de leur studio qui fait partie du patrimoine immobilier des HUG. C'est en discussion actuellement.

ASMAC

Nous avons des sièges via l'ASMAC auprès de la FMH.

- Cholé Frund et Aurore Verdon participent au comité central (comité exécutif de l'ASMAC).
- Aileen Chen et Aurore Verdon participent à la Chambre Médicale, qui est le comité législatif de la FMH.
- Depuis 2 mois Aurore Verdon siège à l'assemblée des délégués (plus important au niveau politique).
- André Juillerat a été élu comme représentant de l'ASMAC auprès de la Société Suisse de Médecine Interne Générale en lien avec les différents éléments se trouvant dans le catalogue en lien avec la médecine interne ; c'est un poste important. Félicitations à André pour cette élection.

Commissions cantonales

- On a un siège au Conseil des Présidents de groupes de l'AMGe qui se réunit 1x par mois.
- Trimestriellement nous avons une réunion à l'Etat avec Mauro Poggia, qui regroupe tous les syndicats pour soulever des problématiques politico-médicales (par exemple : rétribution des HS pour les cadres supérieurs).
- Nous avons également un représentant dans des commissions au niveau facultaires en lien avec les nominations des professeurs, la commission médicale d'établissement, les HUG, santé du personnel, réunions avec la DRH.

Partenariat AMIG/ALMG/AEMG

Notre souci principal est de nous faire connaître. L'AMIG est peu connue. Les étudiants sont assez investis avec une visibilité bien meilleure que la nôtre. La question est comment on approche nos membres, on les intéresse à nos causes et qu'ils aient accès aux ressources que nous pouvons leur offrir.

Un des groupes de l'AEMG qui s'occupe de la santé mentale des étudiants en médecine s'est posé la question de quoi faire lorsqu'on a obtenu un diplôme de médecin, comment on postule, qu'est-ce que cela veut dire de devenir pédiatre, gynécologue, chirurgien. La faculté de médecine a mis en œuvre un forum « Médecine et après » tous les deux ans (annulé en 2020 pour cause COVID) qui s'est tenu par Zoom au début 2021.

70 étudiants ont répondu sur un questionnaire sur leurs intérêts selon différentes spécialités. Chaque association s'est présentée aux étudiants en leur donnant ses axes d'intérêts. L'AMIG a mis en avant la défense des membres, la représentation locale-cantonale-fédérale. Ensuite les étudiants ont pu poser des questions dans différentes « salles ». Ce forum a connu un grand succès avec 100% de contents et remerciant. L'AMIG doit continuer à y participer.

Il y a également un projet pour que cela puisse se faire avec Lausanne, en collaboration avec l'équipe de l'ASMAV.

Communication

Nous publions régulièrement une newsletter qui met à jour les dernières démarches, actions entreprises ; à suivre régulièrement sur notre site.

Projets en cours

- Aboutissement de la CCT : en attente de la décision de l'Institut
- Reprise du studio par HUG : en attente de la décision de l'Institut
- Décomptes HS CDC : en attente de la prochaine commission paritaire
- Enregistrement du temps travail déjà appliqué dans certains hôpitaux, dont Fribourg avec qui nous sommes en contact pour le badgeage
- Commission quadripartite qui décide de l'admission des droits de pratique sur Genève. Elle réunit 1x par mois les HUG, le responsable des cliniques privées, la direction de la santé, l'AMIG. Le droit de pratique s'applique aux médecins étrangers n'ayant pas fait encore leurs 3 ans de formation postgrade dans un établissement de formation reconnue en Suisse. Cette commission se réunit dans le cadre du moratoire qui va toucher à sa fin au 1^{er} juillet 2021. En 2019 il y avait eu une prolongation de 2 ans. De nouvelles réglementations sont mises en place par le Conseil Fédéral qui vont être appliquées : 3 ans de formation dans un établissement post gradué en Suisse mais dans la spécialité du titre postgrade, avoir un niveau langue équivalent à C1. Dès 2025, il y aura l'apparition de quotas qui se calculeront de manières régionale et cantonale.
- Le projet REFORMER est un projet de réforme de la formation en Suisse Romande qui a vu le jour en 2019, qui va regrouper tous les cantons romands dans le but de se réorganiser pour créer une sorte de filière romande de formation médicale. Dans un premier temps, il va se concentrer sur 4 secteurs : médecine interne générale, pédiatrie, cardiologie, filière d'orientation pour les médecins indécis. Cela englobera la création d'une instance organisationnelle avec des comités d'administration et de direction ayant des représentants des institutions et des médecins actifs dans les spécialités concernées. Nathalie Hammer sera une des représentantes pour la médecine interne hospitalière. Les premières séances de travail commenceront courant mai 2021. Cela s'inscrit également dans le projet du pilotage des admissions, car ce projet REFORMER va impliquer les mêmes besoins soit de créer une base de données fiables sur ce qui se fait actuellement, sur les besoins actuels, une sorte de cartographie médicale qui n'existe pas ni au niveau cantonal ni romand.
- Comptes UBS : projet depuis 1 ans et demi. Nous bénéficions d'un héritage financier non négligeable suite à la guerre des crayons (avoir suffisamment d'argent pour pouvoir rémunérer les médecins qui se mettaient en grève de facturations). Lors de la dernière assemblée générale nous devions regarder pour mettre en place certains projets, envisager un placement plus écologique. Le COVID a changé nos plans et ceci a été mis de côté en 2020. On reprendra cette réflexion monétaire en 2021 et 2022.

Au vote :

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité (12 oui).

03. Comptes 2019-2020 et rapport des vérificateurs des comptesa) Bilan et comptes du 01.11.2019 au 31.10.2020**Compte d'exploitation du 01.11.2019 au 31.10.2020**

Produits		Charges	
Cotisations membres	66'305.00	Charges du personnel	
Produits financiers	18.55	Avocat	12'396.30
Produits des titres	2'498.18	Secrétaire	4'730.00
		Charges financières	1'704.12
		Charges administratives	9'689.15
		Impôts	3'007.95
		Site WEB	1'298.45
		Studio AMIG	21'055.90
		Assurances	570.00
		Bénéfice d'exercice	14'369.86
Total	68'821.73	Total	68'821.73

A relever :

- Nous constatons une baisse des recettes avec une nette diminution des cotisations encaissées dû en grande partie à des départs de médecins et des installations en indépendant. Néanmoins nos membres peuvent devenir passifs et continuer de soutenir financièrement notre association.
- Les frais d'avocats sont moindres que prévus.
- Les frais de fonctionnement sont en légère diminution, principalement due au fait que les comités se sont tenus sur Zoom (pas de frais de nourriture).
- Nos impôts ont été plus élevés en lien avec les revenus de nos placements, ce qui est difficilement prévisible.
- Le gros poste que nous avons, ce sont les frais du studio.
- Nous terminons cet exercice avec un bénéfice.

Bilan au 31.10.2020

Actifs		Passifs	
Liquidités		Fonds étrangers	
Banque UBS c/courant	181'212.95	Passifs transitoires	
Banque UBS c/épargne	56'179.43	Charges à payer	14'031.85
Fonds de placement		Fonds propres	
Titres	431'225.98	Capital	654'586.51
Total	668'618.36	Total	668'618.36

Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Loraine Fisch et Simon Regard, externes au comité, ont procédé à la vérification des comptes. Ils recommandent de les approuver et proposent de donner décharge au Comité.

Merci aux vérificateurs, ainsi qu'à notre comptable et secrétaire, Nathalie Pozzi.

b) **Décharges du comité**

Composition du comité sortant :

- **Co-Présidentes :** Nathalie Hammer
Aurore Verdon
- **Membres :** Yan Beauverd
Aileen Chen
Sylvain De Lucia
Christophe Fehlmann
Chloé Frund
André Juillerat
Kim Lauper
Sören Lange

Au vote :

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (3 oui et 9 abstentions des membres du Comité).

c) **Approbation des comptes 2019-2020**

Les comptes 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité (11 oui).

04. Électionsa) **Élection à la présidence**

Nos co-présidentes Nathalie Hammer (au comité depuis 2017) et Aurore Verdon (au comité depuis 2018) se présentent à leur réélection.

Au vote :

A l'unanimité (10 oui et 2x abstentions, les leurs), Nathalie Hammer et Aurore Verdon sont conjointement élues à la présidence de l'AMIG.

b) **Election des membres du Comité**

Cette année, tous les membres restent au comité de l'AMIG.

Se représentent :

Yan Beauverd	au comité depuis 2006
Aileen Chen	au comité
Sylvain De Lucia	au HUG depuis 20 ans
Christophe Fehlmann	au comité
Chloé Frund	au comité depuis 2018
André Juillerat	au comité depuis 2018
Sören Lange	au comité depuis 2018
Kim Lauper	au comité

De plus, nous avons deux nouveaux candidats qui sont prêts à nous rejoindre :

Se présentent :

Céline Dehavay
Nicolas Lauper

Antonio Tumminello, psychiatre, est intéressé par notre association. Actuellement il est membre de l'AMIN. Il peut sans autre s'adresser à notre comité qui répondra à ses questions, sans pour autant y siéger.

Selon nos statuts, jusqu'à 12 personnes peuvent faire partie du comité, co-présidentes incluses.

Au vote :

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité d'élire le comité en bloc (12 oui).

Le nouveau comité est élu à l'unanimité (11 oui).

Les co-présidentes félicitent le nouveau comité et souhaitent la bienvenue à nos deux nouveaux membres.

Composition du nouveau comité :

- **Co-Présidentes:** Nathalie Hammer médecine interne
Aurore Verdon rhumatologie
- **Membres:** Yan Beauverd hématologie
Aileen Chen anesthésie
Céline Dehavay pédiatre
Sylvain De Lucia médecine interne
Christophe Fehlmann médecine d'urgence
Chloé Frund gynécologie
André Juillerat médecine interne
Sören Lange obstétrique
Kim Lauper rhumatologie
Nicolas Lauper chirurgie orthopédique

c) **Élection des vérificateurs des comptes**

Nos deux vérificateurs aux comptes actuels, Madame Loraine Fisch et Monsieur Simon Regard, acceptent de siéger encore une année comme vérificateurs des comptes.

Au vote :

Les deux vérificateurs sont élus à l'unanimité (12 oui).

05 Gestion de l'année à venir

a) **Fixation des cotisations annuelles des membres**

Les cotisations actuelles se montent à Sfr 70.- plus Sfr 130.- pour la cotisation de l'ASMAC, soit un total annuel de Sfr 200.- par membre AMIG.

Le Comité propose de maintenir la cotisation, soit Sfr 70.- par membre.

Au vote :

Les cotisations restent inchangées à l'unanimité (12 oui).

b.) Budget 2021

	Budget 2021	Comptes 2020 au 31.10.2020	Budget 2020	Comptes 2019 au 31.10.2019
RECETTES	66 000,00	66 305,00	71 000,00	71 935,00
Cotisations membres	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)
Produits financiers	0,00	18,55	0,00	114,70
Produits des titres	0,00	2 498,18	0,00	15 100,95
Total Recettes	66 000,00	68 821,73	71 000,00	87 150,65
DEPENSES				
Avocats	20 000,00	12 396,30	26 000,00	17 160,50
Secrétaire	5 000,00	4 730,00	5 000,00	3 893,00
Fonctionnement	13 000,00	9 689,15	13 000,00	8 453,25
Divers administratifs	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
Charges financières	1 800,00	1 704,12	1 800,00	1 707,91
Impôts	3 000,00	3 007,95	2 000,00	621,45
Communication	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
Evénements particuliers	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
Site web	2 000,00	1 298,45	2 000,00	969,30
Pertes des titres	0,00	0,00	2 000,00	0,00
Studio AMIG	21 000,00	21 055,90	21 000,00	7 050,00
Assurances (RC, ménage)	600,00	570,00	600,00	580,70
Total dépenses	73 400,00	54 451,87	80 400,00	40 436,11
Bénéfice/perte	-7 400,00	46 714,54	-9 400,00	46 714,54

Discussions et explications du budget 2021

Voici les principaux points à relever dans ce budget 2021 :

- Nous avons ajusté les revenus en fonction des recettes 2020.
- Nous avons maintenu la plupart des dépenses, dont les frais de fonctionnement.
- Nous avons revu à la baisse les frais d'avocats.
- Le budget du studio a été maintenu vu que nous n'avons pas encore la réponse des HUG quant à sa reprise.

Décision et vote

Le budget déficitaire est accepté tel que présenté à l'unanimité (12 oui).

06. Divers, questions et remarques

Il y aura en tout cas un poste de co-présidente à repourvoir lors de la prochaine assemblée générale, puisque Nathalie Hammer quitte les HUG à fin octobre pour une période indéterminée. Elle espère rester membre du comité si elle est réélue, mais elle ne pourra pas garder le poste de co-présidence qu'elle ne pourra pas assumer à distance. C'est important de pouvoir discuter ouvertement de cette charge.

La répartition des commissions 2021 va être rediscutée lors du prochain comité, avec l'arrivée de nos nouveaux membres, car il est important que chacun puisse s'exprimer sur ses préférences, que ce soit sur les commissions cantonales, au niveau de l'ASMAC, un désir plus ou moins important de rédiger, de s'investir, que ce soit dans la communication, dans la défense des membres.

Nous sommes ouverts à toute idée, tout projet, même si c'est un petit peu compliqué en ce moment pour l'évènementiel, mais on espère pouvoir organiser quelque chose en extérieur dès qu'on le pourra, afin de pouvoir partager autre chose que de simples séances.

On reste accessible à tous nos membres et nous sommes toujours là pour répondre à vos questions.

Sophia Konstandini, psychiatre FMH à la prison de Genève, aimerait devenir membre de l'AMIG ; elle est très intéressée par notre travail.

La secrétaire prendra contact avec elle pour finaliser son inscription.

Aurélié Foulex voyage en ce moment entre le SMIG (en prêt) et le SMPR. Avant de se rendre au SMPR, le SMIG lui avait imposé 1 mois de vacances ; elle souhaiterait savoir si elle peut encore les récupérer.

L'AMIG avait obtenu le retour des vacances imposées. En ce qui concerne les vacances individuelles, cela va dépendre du délai de l'imposition (il faut selon la loi l'accord des deux parties). Merci de communiquer au comité toutes les informations et nous regarderons avec notre avocat, Maître Bruchez, qui est spécialisé en droit du travail, si des négociations sont possibles.

Un mail a été envoyé par des chefs de service qui demandait une estimation des heures supplémentaires effectuées pendant la vague COVID (+100, +200, +300 heures).

Normalement ces sondages ont été organisés par la DRH. Actuellement il y a une discrédance entre les différents décomptes : il y a les horaires officiels, soit ceux saisis par la personne qui saisit les horaires (les HS sont censées être correctes car elles devraient être vérifiées par l'employé, mais ce n'est pas toujours le cas). Ils ont créé des tableaux de ces chiffres par service pour vérifier la cohésion entre les horaires réels, les horaires rapportés par les médecins et ceux rapportés par les chefs de service. C'est sur cette discrédance que des compensations ont été accordées, mais il y avait quand même une vingtaine de cas incorrects pour des chefs de clinique qui ont reçu des compensations de 2-3 voire 4 et 5%, payées ces derniers mois. Ce sondage est une bonne chose, car les horaires devraient être les mêmes qu'elles que soient la façon de les déclarer ; il permet que les gens soient payés au plus juste de leur travail.

Céline Dehavay, interne en pédiatrie, suit le comité depuis quelques mois en tant qu'invitée. Elle nous remercie de l'avoir acceptée et se réjouit de travailler avec nous. Elle nous transmet la question d'une collègue pédiatre sur la fin de contrat théorique au bout des trois ans. Il ne faut pas démissionner, même si cela est demandé ; c'est aux HUG de résilier le contrat.

C'est tout à fait juste. L'AMIG a prévu d'envoyer courant mai une newsletter pour le rappeler à tous nos membres. Les HUG sont un des seuls hôpitaux en Suisse Romande où on passe, après 1 an, à un contrat à durée indéterminée au lieu de la prolongation d'un contrat à durée déterminée. Un accord a été passé en ce sens avec la DRH qui a envoyé un rappel en automne dernier à tous les responsables RH de tous les services : ce n'est pas au médecin de démissionner mais au RH du service en question d'envoyer une lettre de licenciement pour suite ou fin de formation, afin de préserver les droits au chômage. Malheureusement il y a plusieurs cas où il faut le leur rappeler régulièrement. L'AMIG va demander à ce qu'un rappel soit fait à la RH du service en question.

Dorénavant toutes les années, la DRH va systématiquement envoyer un mail, 3 mois avant novembre, à tous les responsables RH de tous les services, pour leur rappeler la règle.

Céline Dehavay se propose de faire un sondage auprès des internes en pédiatrie de l'année passée pour savoir à combien de personnes on a demandé de démissionner et de faire un rappel pour le groupe de cette année que si la demande est réitérée ce n'est pas normal, ils ne doivent pas démissionner.

Parallèlement l'AMIG va informer la DRH du problème rapporté.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est clôturée à 21h25. Malheureusement au vu des conditions sanitaires actuelles, l'apéritif dînatoire ne peut pas avoir lieu.

Nombres de personnes présentes : 15, dont 3 membres, 3 non-membres et 9 membres du comité

Membre excusé : 1

Les Co-Présidentes élues

La Secrétaire

Nathalie Hammer / Aurore Verdon

Nathalie Pozzi

Avril 2021

Liste de présences à l'Assemblée générale 2019-2020 de l'AMIG du 30 mars 2021

Par visioconférence via Zoom

Nom	Prénom	Remarques
JUILLERAT	ANDRE	Comité
HAMMER	NATHALIE	Comité
FEHLMANN	CHRISTOPHE	Comité
FRUND	CHLOE	Comité
VERDON	AUORE	Comité
LAUPER	KIM	Comité
DE LUCIA	SYLVAIN	Comité
BEAVERD	YAN	Comité
CHEN	AILEEN	Comité
DEHAVAY	CELINE	Membre
LAUPER	NICOLAS	Membre
FOULEX	AURELIE	Membre
IMENE	ACHEK	Non-membre
TUMMINELLO	ANTONIO	Non-membre
KONSTANDINI	SOPHIA	Non-membre

Liste des personnes excusées à l'Assemblée générale de l'AMIG du 30 mars 2021

LANGE	SOEREN	Comité / Excusé
-------	--------	-----------------